

Désignation de l'entreprise : ARC2		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	45 131 343	FH		FI	45 131 343 34 672 239	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	45 131 343	FK		FL	45 131 343 34 672 239	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	79 303 414 468	
	Autres produits (1) (11)					FQ	410 93	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	45 211 055 35 086 800		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(12 780)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	30 479 641 23 764 402	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	203 168 186 483	
	Salaires et traitements*					FY	10 007 161 8 511 626	
	Charges sociales (10)					FZ	3 864 921 3 211 385	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	58 136 56 205
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	42 033 2 524
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	30 745 12 939	
	Autres charges (12)					GE	14 984 4 565	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	44 688 009 35 750 129	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	523 046 (663 329)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	13 525 17 166		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	13 525 17 166		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	11 418		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	11 418		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	13 525 5 748		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	536 571 (657 581)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Page 25

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ARC2

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									II B			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC	45 000	25 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID	45 000	25 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									II E	59 817	175 944	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									II F			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIG	35 000	636 722	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IIH	94 817	812 666	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										III	(49 817)	(787 666)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise									(IX)	IIJ			
Impôts sur les bénéfices *									(X)	IIK	136 400		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										II L	45 269 580	35 128 966	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										II M	44 919 226	36 574 213	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										II N	350 354	(1 445 248)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								II O			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								II Y			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								II G			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								II P			
		{ - Crédit bail immobilier								II Q			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								II I			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								II J	13 525	17 166	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								II K		11 418	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								II X			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	57 050	412 489	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PROVISION LITIGES PRUD'HOMMAUX										35 000		45 000	
IND LICENCIEMENT-TRANSACTION-RUPTURE CONVENTION										59 817			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

L'Agence Nationale

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>ARC2</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>106 AVENUE TOLOSANE</u>		31520 RAMONVILLE ST AGNE	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>53879837200032</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. <u>31/12/2023</u>	
		N-1 <u>31/12/2022</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	25 200
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	18 642
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	351 475
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	73 821
	TOTAL (II) BJ	BK	395 317
	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
ACTIF CIRCULANT	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	85 582
	Autres créances (3) BZ	CA	3 735 953
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	239 305
	TOTAL (III) CJ	CK	85 582
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	480 899
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	0
Clause de réserve de propriété : *	Stocks :	(3) Part à plus d'un an	CR
Immobilisations :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : ARC2

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 161 115	1 161 115
	Report à nouveau	DH	(1 356 720)	88 528
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	350 354	(1 445 248)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	209 749	(140 605)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	635 845	645 845
	Provisions pour charges	DQ	212 410	181 665
	TOTAL (III)	DR	848 255	827 510
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		2 219
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	744 329	1 225 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 282 033	6 570 868
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 979 299	3 535 757
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 210 017	676 924
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	12 215 677	12 011 293
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 273 681	12 698 198
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	12 215 677	12 011 293
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A.R.C2

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.R.C2

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.R.C2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.C2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 27 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line.

Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	25 200.00	25 200.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 662.50	18 642.00	2 020.50	2 422.50	402.00	16.59
	Autres immobilisations corporelles	578 205.94	351 474.73	226 731.21	278 411.81	51 680.60	18.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	73 821.45		73 821.45	73 251.45	570.00	0.78
	Total II	697 889.89	395 316.73	302 573.16	354 085.76	51 512.60	14.55
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 081 432.71	85 582.17	8 995 850.54	9 658 940.76	663 090.22	6.87
	Autres créances	3 735 952.99		3 735 952.99	2 573 781.71	1 162 171.28	45.15
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	239 304.78		239 304.78	111 390.00	127 914.78	114.84
	Total III	13 056 690.48	85 582.17	12 971 108.31	12 344 112.47	626 995.84	5.08
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 754 580.37	480 898.90	13 273 681.47	12 698 198.23	575 483.24	4.53

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0.45
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000.00		50 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	5 000.00		5 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	1 161 114.85		1 161 114.85			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 356 719.87		88 527.79		1 445 247.66	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	350 354.43		1 445 247.66		1 795 602.09	124.24
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	209 749.41		140 605.02		350 354.43	249.18
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges	635 845.00 212 410.00		645 845.00 181 665.00		10 000.00 30 745.00	1.55 16.92
	Total III	848 255.00		827 510.00		20 745.00	2.51
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			2 219.27		2 219.27	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	744 328.94		1 225 524.52		481 195.58	39.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 282 032.63		6 570 867.98		288 835.35	4.40
	Dettes fiscales et sociales	3 979 298.72		3 535 757.29		443 541.43	12.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Comptes de Régularisation	Autres dettes	1 210 016.77		676 924.19		533 092.58	78.75
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	12 215 677.06		12 011 293.25		204 383.81	1.70
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 273 681.47		12 698 198.23		575 483.24	4.53

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 12 215 677.06 12 011 293.25

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	45 131 342.75		45 131 342.75	34 672 238.73	10 459 104.02	30.17	
Chiffre d'affaires NET	45 131 342.75		45 131 342.75	34 672 238.73	10 459 104.02	30.17	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			79 302.70	414 467.81	335 165.11	80.87	
Autres produits			409.54	93.37	316.17	338.62	
Total des Produits d'exploitation (I)			45 211 054.99	35 086 799.91	10 124 255.08	28.85	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 780.15		12 780.15		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 479 641.05	23 764 402.06	6 715 238.99	28.26	
Impôts, taxes et versements assimilés			203 167.55	186 482.77	16 684.78	8.95	
Salaires et traitements			10 007 160.97	8 511 626.31	1 495 534.66	17.57	
Charges sociales			3 864 921.02	3 211 385.42	653 535.60	20.35	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 136.00	56 205.15	1 930.85	3.44	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			42 032.99	2 523.72	39 509.27	NS	
Dotations aux provisions			30 745.00	12 938.50	17 806.50	137.62	
Autres charges			14 984.39	4 565.14	10 419.25	228.24	
Total des Charges d'exploitation (II)			44 688 008.82	35 750 129.07	8 937 879.75	25.00	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			523 046.17	663 329.16	1 186 375.33	178.85	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 525.00		17 165.92		3 640.92	21.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	13 525.00		17 165.92		3 640.92	21.21
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			11 417.97		11 417.97	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			11 417.97		11 417.97	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	13 525.00		5 747.95		7 777.05	135.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	536 571.17		657 581.21		1 194 152.38	181.60
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	45 000.00		25 000.00		20 000.00	80.00
Total VII	45 000.00		25 000.00		20 000.00	80.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 816.74		175 944.45		116 127.71	66.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	35 000.00		636 722.00		601 722.00	94.50
Total VIII	94 816.74		812 666.45		717 849.71	88.33
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	49 816.74		787 666.45		737 849.71	93.68
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	136 400.00				136 400.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	45 269 579.99		35 128 965.83		10 140 614.16	28.87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	44 919 225.56		36 574 213.49		8 345 012.07	22.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	350 354.43		1 445 247.66		1 795 602.09	124.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

13 525.00 17 166.00
11 418.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'année 2023 a été marquée par une consolidation de la reprise post-pandémie COVID-19, la poursuite de la guerre en Ukraine, une inflation toujours soutenue mais sensiblement plus faible qu'en 2022 (énergie, matières premières, salaires, transports...), néanmoins ponctuée selon les domaines d'effets de rattrapages sur 2022 qui restent significatifs (salaires, renégociation des tarifs contractuels, ...). Les difficultés d'approvisionnement connues en 2022 s'estompent mais font place à la difficulté croissante et générale post-pandémie de trouver de la main d'œuvre qualifiée et motivée, toutes activités confondues, et aux efforts soutenus de recrutement et de stabilisation des équipes que cela induit.

Au regard des incertitudes que le Groupe G3S ALYZIA a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la société a renforcé ses efforts pour maintenir sa performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte d'inflation qui reste très supérieure à la situation d'avant pandémie.

Sur l'exercice, la reprise du trafic aérien s'est accélérée. Afin d'atteindre un niveau d'activité globale proche de 100% par rapport à l'exercice 2019 pré-COVID, le groupe a dû intensifier ses opérations et optimiser ses ressources.

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies Russes en 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2023.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Sur ces bases, les états financiers ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 et des règlements suivants applicables relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2023 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	59 345				59 345
Pensions et obligations similaires	181 665	30 745			212 410
Autres provisions pour risques et charges	586 500	35 000	45 000		576 500
TOTAL	827 510	65 745	45 000		848 255

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	65 802	42 033	22 253		85 582
TOTAL	65 802	42 033	22 253		85 582
TOTAL GENERAL	893 312	107 778	67 253		933 837
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		72 778	22 253		
exceptionnelles		35 000	45 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	73 821	0	73 821
Clients douteux ou litigieux	85 621	85 621	
Autres créances clients	8 995 812	8 995 812	
Personnel et comptes rattachés	2 992	2 992	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 789 023	1 789 023	
Débiteurs divers	1 943 875	1 943 875	
Charges constatées d'avance	239 305	239 305	
TOTAL	13 130 512	13 056 691	73 821

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 282 033	6 282 033		
Personnel et comptes rattachés	2 474 875	2 474 875		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 377 247	1 377 247		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 693	58 693		
Autres impôts taxes et assimilés	68 484	68 484		
Groupe et associés	744 329	744 329		
Autres dettes	1 210 017	1 210 017		
TOTAL	12 215 677	12 215 677		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 284 569
Autres créances	1 415 664
Total	5 700 233

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 231 365
Dettes fiscales et sociales	2 718 579
Autres dettes	1 210 017
Total	5 159 961

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	239 305
Total	239 305

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 304 643
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 445 248-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	140 605-
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	140 605-
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	350 354
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	209 749
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	350 354
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	350 354

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	45 131 343
Total	45 131 343

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	45 131 343
Total	45 131 343

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	102
Ouvriers	152
Total	259

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		13 525
Dont entreprises liées		13 525

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	536 571	
Résultat exceptionnel (hors participation)	49 817	
Résultat comptable (hors participation)	486 754	136 400

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2023, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 196 812€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant. En 2022, la provision était de 166 067€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 15 598€ est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2021

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	45 000	78750000
Total	45 000	
Charges exceptionnelles		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	35 000	68750000
- IND LICENCIEMENT/TRANSACTION/RUPTURE CON	59 817	67180000
Total	94 817	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS FILIALES	14 683
REMBT CPAM/MUTUELLES/PREVOYANCES	42 367
Total	57 050

Désignation de l'entreprise : ARC2Néant ☐ ***CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 200	PF		PG		PH	25 200
TOTAL I		RK	25 200	RM		RN		RO	25 200
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 240	QA	402	QB		QC	18 642
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	272 959	QE	52 106	QF		QG	325 065
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 781	QM	5 628	QN		QO	26 409
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	311 981	QV	58 136	QW		QX	370 117
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	337 181	QP	58 136	QQ		QR	395 317

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agence et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agence am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.R.C2

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

Siège social : 106 Avenue Tolosane ,31520 Ramonville Saint-Agne

R.C.S. Toulouse 538 798 372

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

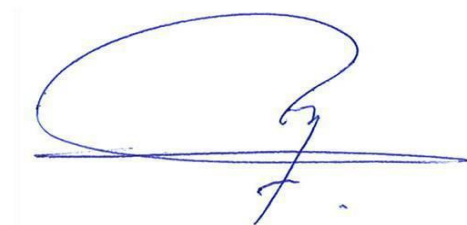
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 350.354.43 € au compte « report à nouveau » débiteur qui passe ainsi de (1.356.719,87) € à (1.006.365,44) €.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 28 juin 2024.

Le Président, Didier Montegut

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small mark.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'année 2023 a été marquée par une consolidation de la reprise post-pandémie COVID-19, la poursuite de la guerre en Ukraine, une inflation toujours soutenue mais sensiblement plus faible qu'en 2022 (énergie, matières premières, salaires, transports...), néanmoins ponctuée selon les domaines d'effets de rattrapages sur 2022 qui restent significatifs (salaires, renégociation des tarifs contractuels, ...). Les difficultés d'approvisionnement connues en 2022 s'estompent mais font place à la difficulté croissante et générale post-pandémie de trouver de la main d'œuvre qualifiée et motivée, toutes activités confondues, et aux efforts soutenus de recrutement et de stabilisation des équipes que cela induit.

Au regard des incertitudes que le Groupe G3S ALYZIA a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la société a renforcé ses efforts pour maintenir sa performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte d'inflation qui reste très supérieure à la situation d'avant pandémie.

Sur l'exercice, la reprise du trafic aérien s'est accélérée. Afin d'atteindre un niveau d'activité globale proche de 100% par rapport à l'exercice 2019 pré-COVID, le groupe a dû intensifier ses opérations et optimiser ses ressources.

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies Russes en 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2023.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur le conduite de nos activités.

Sur ces bases, les états financiers ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

CERTIFIÉ CONFORME
ORIGINAL
R 10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 et des règlements suivants applicables relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2023 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	59 345				59 345
Pensions et obligations similaires	181 665	30 745			212 410
Autres provisions pour risques et charges	586 500	35 000	45 000		576 500
TOTAL	827 510	65 745	45 000		848 255

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	65 802	42 033	22 253		85 582
TOTAL	65 802	42 033	22 253		85 582
TOTAL GENERAL	893 312	107 778	67 253		933 837
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		72 778 35 000	22 253 45 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	73 821	0	73 821
Clients douteux ou litigieux	85 621	85 621	
Autres créances clients	8 995 812	8 995 812	
Personnel et comptes rattachés	2 992	2 992	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 789 023	1 789 023	
Débiteurs divers	1 943 875	1 943 875	
Charges constatées d'avance	239 305	239 305	
TOTAL	13 130 512	13 056 691	73 821

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 282 033	6 282 033		
Personnel et comptes rattachés	2 474 875	2 474 875		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 377 247	1 377 247		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 693	58 693		
Autres impôts taxes et assimilés	68 484	68 484		
Groupe et associés	744 329	744 329		
Autres dettes	1 210 017	1 210 017		
TOTAL	12 215 677	12 215 677		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 284 569
Autres créances	1 415 664
Total	5 700 233

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 231 365
Dettes fiscales et sociales	2 718 579
Autres dettes	1 210 017
Total	5 159 961

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	239 305
Total	239 305

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 304 643
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 445 248
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	140 605
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	140 605
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	350 354
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	209 749
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	350 354
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	350 354

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION ASSISTANCE EN ESCALE	45 131 343
Total	45 131 343

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	45 131 343
Total	45 131 343

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	102
Ouvriers	152
Total	259

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		13 525
Dont entreprises liées		13 525

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	536 571	
Résultat exceptionnel (hors participation)	49 817-	
Résultat comptable (hors participation)	486 754	136 400

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2023, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 196 812€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant. En 2022, la provision était de 166 067€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 15 598€ est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2021

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	45 000	78750000
Total	45 000	
Charges exceptionnelles		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	35 000	68750000
- IND LICENCIEMENT/TRANSACTION/RUPTURE CON	59 817	67180000
Total	94 817	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTORATIONS FILIALES	14 683
REMBT CPAM/MUTUELLES/PREVOYANCES	42 367
Total	57 050

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	10
Variation des capitaux propres	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels
Transferts de charges

13
13

NA = Non Applicable NS = Non significative

